



Les Négociations Annuelles Obligatoires (NAO) ont été décevantes mais quelques avancées ont pu être obtenues :

- Augmentation Générale (AG) **pour tous**,
- Subrogation en cas d'arrêt maladie (voir ci-après)
- Réévaluation de l'indemnité journalière de télétravail

D'où partons-nous ?

Au départ, la Direction nous propose une enveloppe de 3% de la masse salariale, divisée en 2 :

- Tickets Restaurant pour les jours télétravaillés
- Augmentations Individuelles (AI)

Et **Augmentation Générale (AG) = 0€**.

Pour la CFE-CGC, impossible de retenir cette proposition :



Absence d'AG

Sans AG, comment limiter les effets de la perte de pouvoir d'achat que nous subissons tous au quotidien ?

Comment atténuer les effets des nouvelles directives imposées aux managers de revoir à la baisse l'évaluation de leurs équipes ?

Tickets Restaurant (TR)

Ils ne peuvent remplacer des augmentations de salaire (AI ou AG)

En effet, les TR ne génèrent aucune cotisation retraite ni chômage et ne renchérissent pas notre taux journalier pris en compte dans tous les calculs d'indemnités (départ volontaire, licenciement, retraite, etc.).

Un seul point positif, la CFE-CGC a obtenu que les TR soient le prérequis à la négociation sur l'harmonisation des statuts hérités d'Ingenico et de Worldline.

Pour ne pas rester dans un dialogue de sourds voué à l'impasse, la CFE-CGC a donc adapté ses revendications comme suit :

- 3% d'AG pour tous dès le 1er janvier 2024 (sans conditions de revenu)
- 2% d'AI dès le 1er janvier 2024

La subrogation en cas d'arrêt maladie (applicable au 1er janvier 2025), La subrogation de salaire signifie que durant son arrêt de travail, le salarié perçoit 100% de son salaire. La subrogation simplifie donc grandement la vie des salariés et supprime tout aléa de paiement de salaire dû à un délai de carence ou à des problèmes administratifs.

- Maintien du salaire en cas d'arrêt maladie (subrogation)
- Indemnité de TT portée de 2,6 € à 3,25 €/jour télétravaillé
- Remboursement de l'équipement TT en plusieurs fois
- Journée de solidarité offerte (non prise sur nos RTT)
- Obtention de 80 berceaux WL dans des crèches collectives
- Forfait vélo porté à 800€

Où en sommes-nous ?

3 mois de négociations plus tard, la Direction concède les éléments suivants :

Augmentations (applicables au 1er juillet 2024)

Augmentation Générale (AG) pour 95% des salariés, pour la toute première fois chez Worldline.

Pour les salaires < 60 000 €, AG de 1 000 € bruts annuels (69 % des effectifs)
 Pour les salaires entre 60 001 € et 95 000 €, AG de 850 € bruts annuels (26 % des effectifs)

Augmentation Individuelle (AI) : budget fixé à 1,5% de la masse salariale.

AVEC OU SANS SUBROGATION, QUELLES DIFFÉRENCES ?

→ Sans subrogation



→ Subrogation de l'employeur



Subrogation = sérénité du salarié + sécurisation du salaire.

Autres mesures complémentaires (applicables au 1er janvier 2024) :

- Indemnité journalière de télétravail portée à 3 €/jour télétravaillé
- Alignement à la hausse du barème d'indemnités kilométriques sur celui de l'URSSAF
- Généralisation du versement de la prime panier à toutes les personnes soumises à un régime d'équipe sur le site de Seclin, que l'équipe soit de nuit (prise de poste à 20h ou 21h) ou de jour avec application rétroactive au 01/01/2024
- Revalorisation des montants des titres restaurants actuellement alloués :
- Pour les salariés du site de Rivoli à 11.95 €
- Pour les autres à 10 €

Jusqu'où irons nous ?

La CFE-CGC persiste à défendre TOUS les salariés Worldline quel que soit leur niveau de rémunération, car la crise actuelle n'épargne personne.

La seule signature de la CFE-CGC pourrait permettre d'empêcher la Direction de faire marche arrière sur ces quelques avancées. Mais un refus de toutes les Organisations Syndicales pourrait à l'inverse la conduire à décider unilatéralement de mesures beaucoup plus défavorables.

L'année 2024 va être soumise à de fortes turbulences à tous les niveaux de l'entreprise et pour la CFE-CGC « un bon tiens vaut mieux que deux tu l'auras ». Qu'en pensez-vous ?

Donnez-nous rapidement votre avis en nous écrivant à worldline.cfe.cgc@gmail.com, ou à votre contact CFE-CGC :

guillaume.arnal@worldline.com; julie.noirdechazournes@worldline.com; thomas.belot@worldline.com;
myriam.guillemard@worldline.com